

Sommaire

- L'Edito *page 3*
- Aménagements des classes d'élémentaire - Vidéoprotection *page 4*
- Résumé du conseil municipal du 16 juin 2021 *pages 5 et 6*
- Résumé du conseil municipal du 28 juillet 2021 *pages 6 et 7*
- Résumé du conseil municipal du 29 septembre 2021 *pages 7 à 11*
- Le Vaccibus *page 12*
- Le repas des anciens *page 13*
- Réouverture de l'Eglise *pages 14 et 15*
- Agenda - Informations diverses *pages 16 et 17*
- Le mot du policier municipal *page 18*
- Rappel formation 1ers secours *page 19*
- La recette du moment - Covaltri *pages 20 et 21*
- Mots mêlés *pages 22*
- Histoire drôle - Naissances / Mariage / Décès *page 23*
- Infos pratiques *page 24*

L'Édito

Tolérance et Civisme

Comme vous le savez, la propreté des espaces publics ne dépend pas exclusivement de la Municipalité. Certes la commune a son rôle à jouer ; mais la population a également sa part de contribution à accomplir.

Il est important que les citoyens soient sensibilisés à la propreté de leur village. C'est une responsabilité partagée. Je fais appel à la tolérance et au civisme de chacun.

L'équipe chargée de l'entretien de la voirie s'active à ce que les caniveaux, les chemins ruraux, soient propres et le mobilier urbain soit sécurisant. Nous menons une réflexion pour investir dans du matériel performant, afin de faciliter les différentes tâches de nos agents.



Les conséquences sanitaires ou de salubrité, les nombreuses plaintes de riverains ont motivé la prise de cet arrêté municipal dont une copie sera distribuée avec cette édition de « l'Écho Crouycien », votre journal.

Au cours des mois de juin et de juillet 2021, des pluies diluviennes ont provoqué des inondations par endroits.

Le peu de dossiers réceptionnés ne nous a pas permis de déposer une demande de reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle. Néanmoins, nous poursuivons nos investigations sur le hameau de La Chaussée.

Ces évènements démontrent que nous ne sommes pas à l'abri des conséquences météorologiques du changement climatique qui s'aggravent. C'est un défi urgent.

Nous vous rappelons qu'il faut éviter de jeter dans les toilettes des lingettes estampillées « biodégradables » qui risquent de perturber le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Je tiens à remercier les bénévoles du Vaccibus du Pays de Meaux qui ont rendu possible cette opération de proximité, grâce à l'installation d'un centre de vaccination éphémère à Crouy-sur-Ourcq.

Enfin, conscients de la situation actuelle du cimetière, un état des lieux a déjà été réalisé. L'objectif est de végétaliser le sol, pour éviter tout ravinement et poursuivre notre démarche de zéro produits phytosanitaires.

Aussi, une étude globale est engagée sur la gestion des emplacements, des concessions..., avant de procéder aux travaux destinés à faciliter l'entretien.

La période des fêtes approche à grands pas et j'en profite pour vous souhaiter de très belles fêtes de Noël et de fin d'année à partager dans une ambiance familiale.

Continuez à vous protéger en respectant les gestes barrières, même vaccinés.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

**Avec mon fidèle dévouement
Le Maire, Victor ETIENNE**

Aménagement des classes de primaire

Nous avons le plaisir de vous informer des nouveaux aménagements au niveau des classes élémentaires.

Chaque classe est désormais équipée d'un nouveau tableau blanc, d'un vidéo projecteur et d'une connexion internet. L'ensemble des bâtiments de l'école élémentaire sont maintenant couverts en WiFi.

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé un projet sur un socle numérique dans les écoles élémentaires. Notre Ecole Elémentaire a été retenue pour équiper les classes du cycle 2 et 3.

L'école dispose à présent d'une salle informatique équipée d'ordinateurs portables.

Dans ce projet un service numérique a été mis en place (ENT 1er degré) : PRONOTE ELEMENTAIRE. Cet outil est en cours de déploiement en collaboration avec la directrice de l'école et la Mairie.

Il est primordial de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Dans un projet pédagogique établi par l'équipe enseignante, la Directrice et l'ensemble des professeurs des écoles se sont ouvertes à ces nouveautés et nous les en remercions grandement car cela représente beaucoup de travail.

Les cours ont également été aménagés avec de nombreux dessins au sol.



Vidéoprotection



Le système de **vidéoprotection** est dorénavant opérationnel depuis le 20 octobre 2021 sur la commune de Crouy-sur-Ourcq, (en dehors de La Chaussée qui nécessite une installation spécifique).

La Municipalité rappelle qu'il ne s'agit pas de vidéosurveillance.

Arrêté préfectoral n° 2021 CAB BCS VP 285 du 26 mars 2021.

La mise en place du système répond à 3 objectifs :

1. Renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique influant sur les comportements des usagers de la route.
2. Faciliter l'élucidation d'affaires judiciaires (cambriolages, accidents...) en accélérant les enquêtes au bénéfice des victimes.
3. Dissuader les actes de malveillance sur les bâtiments publics (dégradation, effraction, vols d'équipements...) qui représentent un coût important pour la collectivité.

(cf au site de la mairie, « Vie pratique »)

Résumé du conseil municipal du 16 juin 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2021, une somme globale de 18 810,00 € a été votée pour le compte 6574. Il avait été décidé de revenir sur certains points pour quelques associations, la commission de la Jeunesse et des Sports a été réunie le 31 mai 2021 en ce sens, et a émis un avis favorable aux propositions ci-contre.

CAL JUDO LIZEEN	320,00
UNION SPORTIVE PAYS DE L'OURCQ (USPO)	0
OURCQ HANDBALL CLUB	450,00
ATHLETIC CLUB PAYS DE L'OURCQ (ACPO)	300,00
OURCQ RUGBY CLUB	300,00
NGHIA LONG VIET VO DAO	0
EPINOCHÉ CROUYCIENNE	450,00
CLUB ARTISANAL	460,00
ASBVO	300,00
FNACA	80,00
COMITE d'ANIMATION Convention partenariat	4000,00
ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE	550,00
OCCE	0
CROIX ROUGE	300,00
ASSOCIATION des AIDES à DOMICILES	1500,00
CLUB des ANCIENS	350,00
AMIS de la BIBLIOTHEQUE	1800,00
PATCHWORK	1500,00
JSP du PAYS de L'OURCQ	200,00
LES PETITS ECOLIERS	200,00
ASSOCIATION YAKA	200,00
ASSOCIATION REMPART (organisation Chantier Jeunes)	2000,00
ASSOCIATION MOSC (Maison de santé)	0
APAA (Association Paix et Abondance en Afrique)	150,00
PAYS DE L'OURCQ HANDBALL	0
FADA	300,00
LA PETANQUE	150,00
CLUB DE FOOT CFCSO	2500,00

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 4 abstentions, VALIDE la proposition ci-dessus.

CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire rappelle qu'il convient de prendre en compte les mouvements de personnels, les avancements de grade suite aux évaluations et les réorganisations de service, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il ajoute qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique à l'assemblée qu'il convient de prendre en compte les mouvements de personnels, les avancements de grade suite aux évaluations et les réorganisations de service. En conséquence, au vu des nécessités de service,

Monsieur le Maire propose de créer un poste permanent d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} septembre 2021

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 2 abstentions :

- Crée un poste permanent d'agent de maîtrise principal au 1^{er} septembre 2021.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la commune au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence
- Autorise Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Résumé du conseil municipal du 28 juillet 2021

APPEL A PROJETS _ SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Vu l'appel à projets – Socle numérique dans les écoles élémentaires, lancé par le Ministre de l'Éducation Nationale, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation ;

Entendu l'exposé de Madame Virginie CHAVAGNAT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de répondre à l'appel à projets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » en vue d'équiper 5 classes élémentaires de l'école.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 12 823,00 € pour l'acquisition d'équipements et de ressources numériques sur la base d'un montant de dépenses de 26 211, 60 € TTC selon le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC :	26 211, 60 €
- dont volet équipement :	25 065,60 €
Subvention de l'état (48,87 %)	12 250,00 €

- dont volet services et ressources numériques :	1 146, 00 €
Subvention de l'état (50%)	573,00 €
Autofinancement :	13 388,60 €

S'ENGAGE à s'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder, ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement.

S'ENGAGE à garantir l'effectivité des dépenses qui seront engagées.

MANDATE le Maire pour déposer le dossier auprès de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

PRÉCISE que l'acquisition de ces équipements ne pourra se faire sans l'obtention de la subvention.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Résumé du conseil municipal du 29 septembre 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles budgétaires ci-après désignés, inhérents au Budget 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits budgétaires supplémentaires, procéder aux réajustements des comptes et approuver les décisions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-9365.60	
6042	Achat de prestations de services	6 018.00	
61558	Entretien autres biens	7 000.00	
6161	Multirisques	817.00	
6542	Créances éteintes	730.00	
6811	Dotations aux amortissement	0.60	
7336	Droits de place		1 200.00
7788	Produits exceptionnels		4 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'études	80 743.60	
21311	Hôtel de ville	600.00	
2151	Réseaux de voirie	-92 346.00	
2152	Installation de voirie	5 300.00	
251568	Autres matériels	1 703.00	
2184	Mobilier	4 000.00	

La suite page 8

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'approuver la décision modificative budgétaire N°1/2021, détaillée dans le tableau ci-dessus, **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer toute pièce relative à cette décision budgétaire modificative.

DEMANDE D'ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame TAMIC Nadine, Receveur des Finances de MEAUX, propose l'admission en non-valeur de créances dite « éteintes » détenues par la commune de CROUY SUR OURCQ sur plusieurs débiteurs.

Le montant total s'élève à 728,50 € selon le détail ci-joint :

-Liste 3382818026 du 14/04/2021 : 728, 50 € (dettes entre 2017 et 2019)

Le Conseil Municipal, Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'admettre en non-valeur la somme de 728,50 € (suivant liste jointe à la présente délibération) qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65 article 6542 de ce même montant.

MODALITES DE CONSTITUTION ET/OU DE REPRISES DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS CIRCULANTS

VU l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), VU l'article L.2321-2 du CGCT 29°, VU l'article R.2321-2 du CGCT 3°,

Considérant que la combinaison des textes réglementaires précités fait des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire à appauvrir la collectivité,

Considérant qu'en cas de volumétrie importante des restes à recouvrer, la collectivité peut retenir une méthode combinant une méthode statistique de calcul des provisions pour dépréciation des actifs circulants et une méthode de provision débiteur par débiteur,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la constitution de provisions pour dépréciation d'actifs circulants selon la méthode de calcul statistique retenue ci-dessous pour le budget de la commune :

- Année N : dépréciation à hauteur de 0 %
- Année N-1 : dépréciation à hauteur de 25 %
- Année N-2 : dépréciation à hauteur de 50 %
- Années antérieures, dépréciation à hauteur de 100 %,

DÉCIDE de procéder chaque année à l'ajustement de la provision par une dotation complémentaire si celle-ci est insuffisante ou par une reprise de provisions si elle s'avère trop importante, **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la commune.

DETERMINATION D'UN TARIF HORAIRE D'UN AGENT DU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire explique qu'il est nécessaire de sensibiliser les habitants à la propreté du village (abords non entretenus, dépôts sauvages...) ce qui engendre des interventions de plus en plus répétées de la part des agents du service technique. Avec la détermination d'un tarif horaire, cette intervention pourrait être facturée après procédure.

Il est proposé un tarif horaire de 19,00 €.

Après échanges de vues, le tarif de 19.00 € est accepté avec 15 voix pour et 1 voix contre

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ AU SYNDICAT MIXTE COVALTRI 77

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, par délibération en date du 19 mars 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat COVALTRI 77 la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022. Par la même délibération, la Communauté de communes a décidé de son retrait du SMITOM du Nord Seine-et-Marne dont le Syndicat mixte COVALTRI 77 est membre,

Lors de son assemblée du 4 mai 2021, le Comité Syndical de COVALTRI 77 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, il appartient aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de donner leur accord à cette adhésion.

Le Conseil, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-27, Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de l'Ourcq n°2021-03 13 du 19 mars 2021, Vu la délibération du Comité Syndical de COVALTRI 77 n°08-2021 du 4 mai 2021, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 1 voix contre, décide

- **D'APPROUVER** le retrait de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Syndicat mixte COVALTRI 77.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE HAND BALL

Le Hand Ball Club souhaite une aide exceptionnelle de 500 € afin de faire redémarrer le club qui était plus ou moins en retrait.

La Commission jeunesse et sport s'est réunie le 10 septembre 2021, à ce sujet, mais n'a pas émis d'avis par manque d'éléments. Une demande de compléments a été faite et un rendez-vous a eu lieu le 27 septembre 2021 pour apporter toute précision à cette demande.

Monsieur le Président de l'association, son Trésorier et un adhérent se sont présentés à la séance du Conseil Municipal, afin de pouvoir motiver leur demande.

Après échanges de vues et devant la difficulté de déterminer des critères d'attribution, ce point d'ordre du jour est reporté.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES – MISE A JOUR

Suite à des demandes d'intégration de certains conseillers aux Commissions Communales créées le 18 juin 2020, Le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour de ce point et **DECIDE** de mettre à jour la constitution de celles-ci.

COMMISSION COMMUNALE «CULTURE TOURISME PATRIMOINE»

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. COUTOULY Didier, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, Mme GODÉ Martine, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « FETES CEREMONIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, Mme GUILLAUME Nathalie, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « FINANCES »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, Mr FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. AUREAU Frédéric, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal, Mme GIBERT Marie-Hélène, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel

COMMISSION COMMUNALE « INFORMATION COMMUNICATION INTERNET »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « JEUNESSE SPORTS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjoints : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GUILLAUME Nathalie, M. SAUVAGET Thibault, Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. MANSON Didier

COMMISSION COMMUNALE « SANTE ENVIRONNEMENT »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GODÉ Martine, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. METZGER Pascal, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth

COMMISSION COMMUNALE « SECURITE-HYGIENE-SUIVI QUALITE DE L'EAU »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, Mme GUILLAUME Nathalie, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa

COMMISSION COMMUNALE « SENIORS »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : Mme GUERIN Vanessa, M. GABANOU Yohan, M. METZGER Pascal

COMMISSION COMMUNALE « TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE »

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, M. AUREAU Frédéric, Mme GUERIN Vanessa, M. METZGER Pascal, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth.

COMMISSION COMMUNALE "URBANISME"

Présidence : M. ETIENNE Victor, Maire

Adjointes : Mme CHAVAGNAT Virginie, M. RENAULT Adrien, Mme GOBLET Stéphanie, M. FAIGNER Philippe, Mme METZGER Caroline

Membres : M. OFFROY Jean-Claude, Mme GODÉ Martine, M. COUTOULY Didier, Mme GUILLAUME Nathalie, M. MANSON Didier, Mme LEPAGE Elisabeth, M. HERGOT Emmanuel.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Le vaccibus

Le Vaccibus est passé à 3 reprises cet été, deux fois en juillet et une fois en août.

3
Passages

140
personnes
reçues

280
Injections

Au total, 280 injections ont été administrées (rappel inclus), ce qui représente environ 140 personnes.

La Municipalité souhaite remercier particulièrement Mme Nodzinski et Mme Maillard pour leur communication active à propos de la vaccination sur notre commune.

Merci également aux services techniques pour leur participation et l'accueil du public lors des différents passages du Vaccibus, et précisément lors du second passage où 140 personnes ont été accueillies tout au long de l'après-midi.



Le repas des anciens

Retour en images sur le repas des anciens organisé le 17 octobre dernier. Le repas a été réalisé par le Château Marysien, et l'animation proposée par les Melody's.

Un bonheur de voir cette bonne humeur, ces sourires, cette incroyable joie de vivre ! Merci à tous d'être venus, nous espérons que cette journée vous aura plu.



Réouverture de l'église

C'est en 2019 que notre église Saint Cyr Sainte Julitte a fait l'objet d'un arrêté pour fermeture d'une durée indéterminée.

En effet, il était nécessaire de prévoir des travaux de sécurisation de la charpente, de la nef et de la toiture de l'édifice.

Un architecte a fait l'étude et préconisé des travaux de consolidation.

Ces travaux ayant été effectués, nous avons reçu un certificat de solidité permettant la réouverture de l'église.

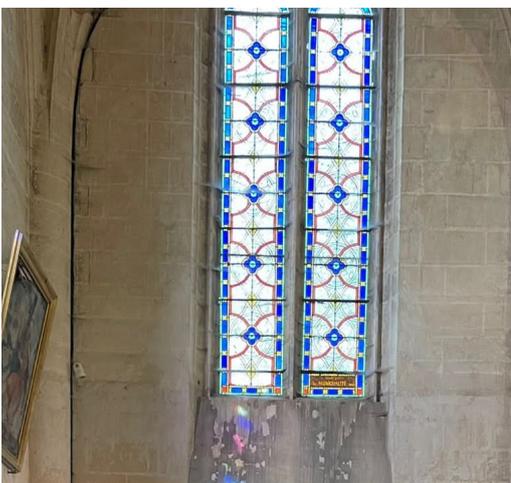
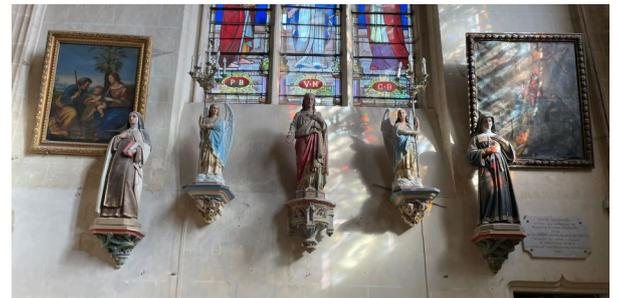
Nous avons la joie de vous informer que suite à un nouvel arrêté n°60/2021, l'église peut désormais accueillir le public en toute sécurité.

**Le Père Henri IMBERT célébrera une messe
le 27 novembre 2021 à 18h30.**



Heures d'ouverture de l'église :

Tous les deux mois, le dernier samedi du mois, lors de la messe de 18h30. Les dates des prochaines messes vous seront communiquées ultérieurement.



Agenda

Cérémonie de 11 novembre 2021

Une cérémonie commémorative aura lieu à 10h devant le monument aux morts sur la place du Champivert ; ensuite au cimetière, suivie d'un pot à la salle de la Providence.



Gestes barrières et port du masque obligatoires



Marché campagnard : 14 novembre 2021

Notre marché campagnard vous attend de 8h30 à 13h. Commerçants et artisans vous proposent des produits locaux et vous accueillent dans la bonne humeur

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Concert des Fadas : 20 novembre 2021

Rendez-vous à la salle de la providence dès 19h30, pour un concert organisé par Les Fadas, pass sanitaire obligatoire.



Gestes barrières et port du masque obligatoires



Marché de Noël : 28 novembre 2021

Nous avons le plaisir de vous informer que vous pourrez retrouver votre marché de Noël , organisé par le Comité d'Animation, le 28 novembre à partir de 10h à la salle des Fêtes et à la Providence.

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Cérémonie du 5 décembre 2021

Une cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie aura lieu à 10h devant le monument aux morts sur la place du Champivert.



Gestes barrières et port du masque obligatoires

Marché campagnard : 12 décembre 2021

Marché campagnard de 8h30 à 13h. Vos commerçants et artisans vous attendent nombreux.

Gestes barrières et port du masque obligatoires



LOTO du Comité d'Animation : 18 décembre 2021

Le Comité d'Animation vous invite à son LOTO à la salle de la Providence à 12h, pass sanitaire obligatoire.

Gestes barrières et port du masque obligatoires

Vœux du Maire : 7 janvier 2022

L'équipe municipale vous invite aux vœux du Maire à la salle de la Providence à 19h30, pass sanitaire obligatoire.

Gestes barrières et port du masque obligatoires



Informations diverses



Seine et Marne Numérique nous a informé que le déploiement du **réseau de fibre optique** est pratiquement terminé sur la commune de Crouy-sur-Ourcq. La commercialisation ne commencera pas avant le premier semestre 2022.



Votre **micro crèche** « Pipelette et Polisson » ouvrira à Crouy-sur-Ourcq à la fin du premier trimestre 2022. Pour tout renseignement sur les inscriptions de vos enfants où sur les postes à pourvoir, vous pouvez contacter Mme Berthelin au 06.95.65.38.22

Le mot du policier municipal

Il y a les crouyciens et les crouyciennes qui respectent les autres, qui se respectent eux-mêmes, ainsi que les institutions et il y a..... les autres.....

Ceux qui laissent leurs chiens faire leurs besoins n'importe où et qui ne ramassent pas laissant les autres marcher dedans, dont une majorité d'enfants.....

Ceux qui font du bruit sans se soucier du bien-être de leurs voisins.....

Ceux qui roulent vite, stationnent n'importe où, du moment que cela les arrange et que cela ne les fait pas trop marcher, ils préfèrent embêter les autres !

Ceux qui laissent leurs enfants sans surveillance partir en vélo prendre les rues de CROUY SUR OURCQ pour un terrain de jeux sans même respecter les règles élémentaires de sécurité et de circulation. Si les enfants de moins de 13 ans n'ont pas de responsabilité pénale, vous, parents, vous pourriez être poursuivis pour défaut de surveillance et d'éducation. C'est une OBLIGATION qui vous incombe. Malgré un certain degré de tolérance et de conciliation, les personnes se plaignent à juste titre.....

Ceux qui jettent leurs papiers et masques sur la voie publique se disant : « les employés communaux ramasseront »,

Ceux qui déposent dans la nature leurs déchets, se souciant peu de la sauvegarde de la nature !

Ceux qui parlent plus forts que les autres pour mieux se faire entendre....

Ceux qui sont impolis, agressifs et vulgaires.....

Et puis une grande majorité qui en a marre de subir cette minorité de gens peu respectueux.

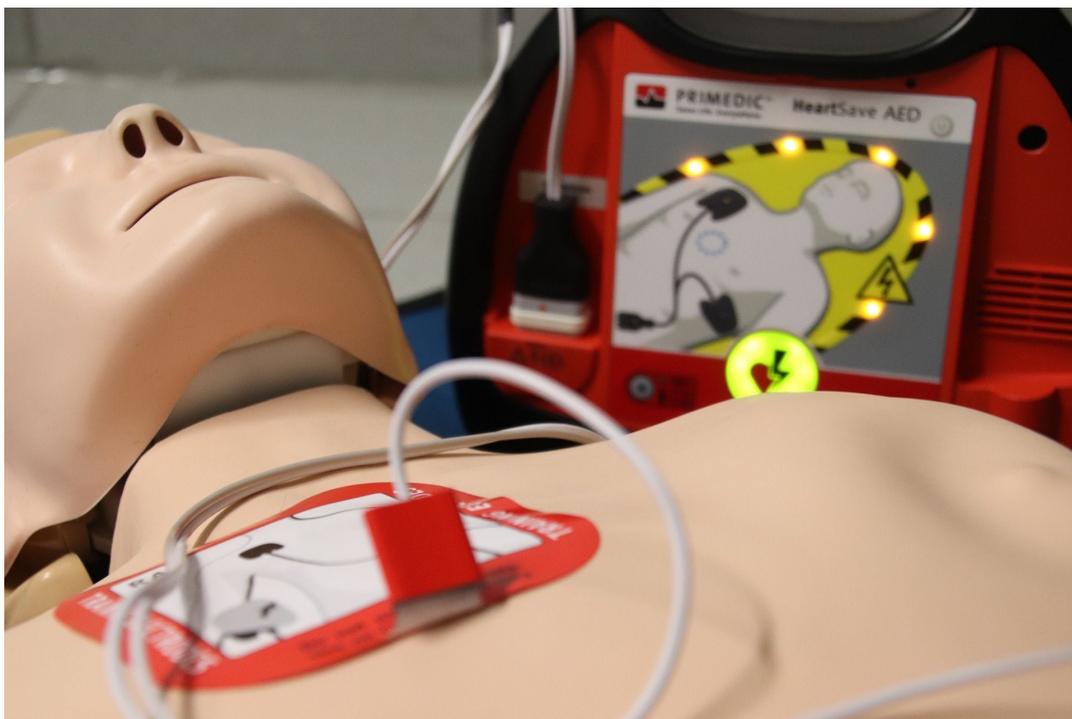
Soyons unis face à ces comportements irrespectueux.....



Relance formation premiers secours

Nous vous rappelons que votre commune organise une session gratuite pour vous proposer une formation PSC1.

Le PSC1 c'est la formation « Prévention et Secours Civiques », elle vous permettra de réagir face à des situations de la vie quotidienne: malaise traumatisme, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc.



Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Les formateurs aborderont plusieurs points afin de mieux anticiper les situations parfois critiques :

- *Malaise et Alerte,*
- *Plaies et la protection,*
- *Brûlures,*
- *Traumatismes, Hémorragies, Obstruction des voies aériennes,*
- *Perte de connaissance,*
- *Arrêt cardiaque,*
- *Alerte aux populations*

De plus, cette formation vous permettra d'obtenir un certificat reconnu par l'Etat.

Cette formation est accessible pour toutes personnes volontaires et âgées de 10 ans minimum. Pour vous inscrire, remplissez le coupon en dernière page du journal, et déposez le en Mairie avant le 30 novembre 2021.

La formation durera 7h et se fera un samedi.

La recette du moment

C'est notre « chef à votre table » Monsieur Gérard Lacaille qui vous propose aujourd'hui la recette suivante :

Tête de veau sauce gribiche



Ingrédients pour 6 personnes

- 1 tête de veau (1kg)
- 2 carottes
- 1 oignon
- 2 œufs
- 2 à 3 gousses d'ail
- 1 à 2 échalotes
- 1 bouquet garni
- vinaigre de vin
- farine
- cornichons
- câpres
- moutarde
- vinaigre classique
- huile de tournesol ou d'olive
- 1 citron (déco)

Chez votre boucher tripier, faites préparer une tête de veau roulée avec la langue en son centre, d'un bon kg.

- épluchez deux carottes, épluchez un oignon, émincez le,
- pelez et écrasez 2/3 gousses d'ail
- dans votre cocotte mettez la tête de veau, recouvrez d'eau,
- ajoutez les carottes, l'oignon et l'ail, ajoutez un bouquet garni thym persil et laurier
- versez environ 120gr de vinaigre de vin
- délayez une cuillère de farine
- portez à ébullition puis à feu doux ça frissonne environ 2 bonnes heures.

Réalisation de la sauce gribiche :

- faites cuire 2 œufs durs, puis écaillez-les, séparez les jaunes des blancs,
- à l'aide d'une fourchette écrasez les jaunes,
- avec un couteau hachez finement les blancs
- épluchez quelques échalotes selon votre goût et ciselez les finement
- coupez en rondelles 5/6/7 cornichons.
- dans un bol mettre 2 cuillères à soupe de moutarde, délayez avec du vinaigre 10 cl.
- ajoutez doucement comme pour une mayonnaise 50cl d'huile de tournesol ou d'olive ou moitié moitié
- mélangez dans cette sauce les jaunes d'œufs écrasés, les échalotes, les cornichons et les câpres pour terminer par les blancs d'œufs, saler et poivrer à votre convenance.

- en fin de cuisson égouttez la tête de veau,
- découpez en tranches épaisses,
- dressez sur le plat de service,
- décorez avec quelques rondelles de citron, quelques petites taches rouges avec les carottes de la cuisson coupées en petits cubes
- nappez avec la sauce ou servez la sauce à part.
- servez bien chaud.

Clin d'œil, C'était le plat préféré de notre ancien Président Jacques Chirac.

Covaltri

La Communauté de Communes du Pays d'Ourcq qui regroupe les 22 communes du canton, dont Crouy-sur-Ourcq, a rejoint COVALTRI pour la collecte des déchets à partir de Janvier 2022.

Une enquête réalisée par **SSI SCHAFFER** débutera dès ce mois-ci et jusque fin décembre 2021 afin d'estimer les besoins par foyer en bacs.

Il est impératif d'y répondre pour en être doté.

Les bacs seront distribués au cours du premier trimestre 2022.

Nouveauté :

Entre le 1er Avril et le 30 Novembre, une collecte des déchets verts aura lieu durant cette période (les tontes, les tailles et les feuilles).

COVALTRI
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Enquête réalisée par **SSI SCHAFFER**

VOTRE COMMUNE A REJOINT COVALTRI77 POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS EN 2022 !

UNE ENQUÊTE DÉBUTERA DÈS NOVEMBRE ET JUSQU'À FIN DÉCEMBRE AFIN D'ESTIMER LES BESOINS PAR FOYER EN BACS.

Les bacs seront distribués au cours du premier trimestre 2022

IL EST IMPÉRATIF DE RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE POUR ÊTRE DOTÉ.

Ordures ménagères

DÉCHETS ACCEPTÉS DANS VOS TROIS NOUVEAUX BACS

- ❖ Les produits utilisés et jetables non recyclables : *essuie-tout, coton, couches, etc...* ;
- ❖ Les films plastiques alimentaires.

Emballages

- ❖ Emballages en plastique : *bouteilles, flacons, bidons, tubes en plastique, sacs, sachets et films, pots, boîtes, barquettes et polystyrène* ;
- ❖ Emballages en métal : *conserves, aérosols, canettes, capsules de café, tubes, plaquettes de médicaments, gourdes, opercules et les sachets* ;
- ❖ Cartons et briques alimentaires : *petits cartons vides, barquettes alimentaires* ;
- ❖ Papiers : *tous les papiers de lecture et d'écriture.*

Déchets végétaux

! NOUVEAU DANS VOTRE COMMUNE

- ❖ Les tontes ;
- ❖ Les tailles ;
- ❖ Les feuilles.

Du 1er avril au 30 novembre.

www.covaltri77.fr

Pour toute information, vous pouvez consulter le site de Covaltri : www.covaltri77.fr ou contacter directement Covaltri au 01 64 20 52 22 du Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mots mêlés

Barrez les mots indiqués (de gauche à droite, de bas en haut ou en diagonale, et trouvez le mot caché de 10 lettres sur le thème d'Halloween.

S	U	G	S	E	T	T	E	L	E	U	Q	S
E	H	N	T	L	A	N	T	E	R	N	E	S
E	C	A	S	E	N	A	R	C	S	O	I	S
C	O	S	T	U	L	Y	N	S	E	R	I	E
A	R	S	I	Q	O	A	O	I	E	D	S	C
T	C	E	R	I	E	R	I	A	N	U	E	I
I	X	M	P	L	T	F	T	L	G	A	R	F
B	U	O	S	O	U	F	O	A	I	H	E	E
R	O	T	E	B	L	E	P	B	A	C	I	L
U	B	N	T	A	E	G	N	A	R	O	C	A
C	I	A	S	I	B	M	O	Z	A	I	R	M
U	H	F	C	D	R	N	O	R	I	T	O	P
C	E	I	R	E	L	L	E	C	R	O	S	N

CUCURBITACEES
SORCELLERIE
DIABOLIQUE
SQUELETTES
ARAIGNEES
EFFRAYANT
LANTERNES
MALEFICES
SORCIERES
CHAUDRON

FANTOMES
ESPRITS
POTIRON
BALAIS
CROCHU
HIBOUX
ORANGE
POTION
ZOMBIS
CRANE

CHAT
NOIR
SANG
SORT



Histoire drôle

Une femme est au lit avec son amant quand elle entend son mari arriver !

– Allons, lui dit-elle, vite, mets-toi debout là dans le coin.

Elle enduit prestement le corps de son amant d'huile et le saupoudre de talc et elle lui dit :

- Ne bouge pas jusqu'à ce que je te le dise. Tu es une statue ! J'ai vu la même chez les Durand.

Sur ce, le mari entre et demande à sa femme :

- Qu'est-ce que c'est que ça ?

- Ça, c'est une statue; les Durand en ont mis une dans leur chambre, et ça m'a tellement plu que j'ai acheté la même.

Et il ne fut plus question de la statue.

A deux heures du matin elle dormait et son mari regardait encore la télé. Soudain, il se lève, va à la cuisine, prépare un sandwich, prend une bière et retourne dans la chambre. Là, il se dirige vers la statue et lui dit :

- Tiens, mange et bois quelque chose ! Moi, je suis resté bloqué deux jours comme un con, dans la chambre des Durand, même pas un verre d'eau !...

Naissances

Bienvenue aux nouveaux nés :

MOTI Elyel - 6 juin 2021

MARTIN Léo - 29 juillet 2021

FERRE Rebecca - 17 août 2021

LENOIR Malia - 26 septembre 2021

LEPAGE Luca - 19 octobre 2021

Mariage

Félicitations aux mariés, nous leur souhaitons beaucoup de bonheur :

BENOIST Monique et ARRONIS Thierry - 23 octobre 2021

Décès

Nous avons le regret de vous apprendre les décès de :

FEIX veuve NODZENSKA Bogumila - 20 juin 2021 à l'âge de 98 ans

PAUVERT Jean - 18 septembre 2021 à l'âge de 69 ans

CARTIER veuve SENDRON Monique - 20 septembre 2021 à l'âge de 85 ans

ALLALOU veuve SMAHI Zohra - 21 septembre 2021 à l'âge de 77 ans

GRESSIER Gilbert – 26 septembre 2021 à l'âge de 90 ans

AUBIN veuve GUINARD Monique - 27 septembre 2021 à l'âge de 89 ans

LAHAIE veuve DIKO Odette - 1er octobre 2021 à l'âge de 90 ans

LOMBARD Jean - 13 octobre 2021 à l'âge de 74 ans

LIEGEOIS Olivier - 17 octobre 2021 à l'âge de 66 ans

Infos pratiques

La Mairie :

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 9h à 12h

Le vendredi : de 13h30 à 16h30

Les samedis : 20 novembre 2021 de 9h à 12h

4 décembre 2021 de 9h à 12h

Contacts : Téléphone : 01 64 35 61 38

Mail : accueil@crouy-sur-ourcq.fr

Site web : www.crouy-sur-ourcq.fr

Facebook : [MairieCrouysurOurcq](https://www.facebook.com/MairieCrouysurOurcq)

En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau : 01 64 35 22 43 ou tél. mobile : 06 03 22 22 45

A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :



Votre institut de beauté VANES'SENS, sur la place du marché, vous accueille :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis : de 9h30 à 18h00

Le vendredi : de 9h30 à 20h30

Tel : 06 26 42 24 67

Facebook : Vanes'sens

Solution mots mêlés :

Le mot à trouver était : CITROUILLE



COUPON « LA PAROLE EST À VOUS » À DEPOSER EN MAIRIE

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Demande ou suggestion :